

COMMUNIQUE DU 17 JUIN 2016

MISE A DISPOSITION DES INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES,
NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE



DANS LE CADRE DE L'OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT
OBLIGATOIRE

visant les actions de la société



initiée par



Présentée par



Conseillée par



En application de l'article L. 621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'Autorité des Marchés Financiers (l'«AMF») a, en application de la décision de conformité de l'offre publique de retrait du 15 juin 2016, apposé le visa n°16-253 en date du 15 juin 2016 sur la note d'information établie conjointement par Safran et Technofan relative à l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire, portant sur les actions Technofan non encore détenues par Safran.

Les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Technofan ont été déposées auprès de l'AMF et le présent communiqué a été diffusé le 17 juin 2016, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF.

Les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Technofan sont disponibles sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Technofan (www.technofan.com/fr) et peuvent également être obtenues sans frais auprès de :

- Technofan, 10 place Marcel Dassault, 31700 Blagnac, et
- Banque Degroof Petercam France, 44 rue de Lisbonne, 75008 Paris.

Contacts Technofan

Service financier :

Nathalie BOSCHETTI
finance@technofan.com

Communication :

Anne-Marie BARDEY
+33 (0)5 61 30 92 20
anne-marie.bardey@technofan.com

L'offre publique de retrait est faite exclusivement en France.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre au public.

Le présent communiqué n'est pas destiné à être diffusé dans les autres pays que la France, sous réserve de la publication du présent communiqué sur le site de Technofan conformément à la réglementation applicable. La diffusion de ce communiqué, l'offre et l'acceptation de l'offre peuvent faire l'objet dans certains pays d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. Technofan décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.